

INTENDANCE GENERALE

Acquisition de produits d'entretien courant

Attribution des marchés

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent marché a pour objet l'acquisition de produits d'entretien courant destinés au nettoyage des locaux communaux, scolaires et des offices de la ville d'Ivry-sur-Seine.

Le présent appel d'offres est constitué de deux lots traités en marchés séparés et décomposés comme suit :

- **le lot n°1** : « fourniture de produit et petit matériel d'entretien courant et de produit à usage unique..., fourniture de produit d'entretien liquide pour les sols..., fourniture de produit lessiviel pour machine à laver, plonge manuelle et de produit d'entretien liquide gamme alimentaire... »,

- **le lot n°2** : « fourniture de broserie traditionnelle : balai coco, balai paille de riz, lave-pont... »

Ce lot est réservé à des entreprises adaptées ou à des établissements et service d'aide par le travail ou à des structures équivalentes conformément aux dispositions de l'article 15 du code des marchés publics.

Compte tenu du montant estimatif global de l'opération de l'ordre de 1 304 347,80 € HT pour le lot n°1 et de 19 398 € HT pour le lot n°2 (maximum sur 4 ans, en cas de reconductions successives des marchés), la procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert de niveau européen, en application des articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Le présent marché sera conclu pour un an, à compter de sa notification au titulaire. Il sera ensuite reconductible de façon expresse par trois fois à échéance de chaque période annuelle ; sa durée totale, reconductions comprises, n'excédant pas quatre ans.

Les besoins de la ville ne pouvant être définis à l'avance, le marché prendra la forme d'un marché à bons de commande conformément aux dispositions de l'article 77 du code des marchés publics.

Les montants annuels minimum et maximum affectés pour chaque lot sont les suivants :

- le lot n°1 :

- montant minimum : 108 695, 65 € HT soit 130 000 € TTC ;
- montant maximum : 326 086,95 € HT soit 390 000 € TTC.

- le lot n°2 :

- montant minimum : 1 672,24 € HT soit 2 000 € TTC ;
- montant maximum : 4 849,50 € HT soit 5 800 € TTC.

La procédure d'appel d'offres ouvert s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- Un avis d'appel public à la concurrence envoyé au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) le 9 septembre 2008 a été publié par ces derniers le 12 septembre 2008.
- La date limite de remise des offres était fixée au 3 novembre 2008 à 17 heures.
- Le 4 novembre 2008, le représentant du pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu des premières enveloppes remises par les cinq candidats, puis les a confiées au technicien référent pour analyse.
- Le 26 novembre 2008, la Commission d'Appel d'Offres a déclaré les candidatures des cinq sociétés recevables. Elle a ensuite procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu des secondes enveloppes et les a confiées au technicien référent pour analyse.
- Le 15 janvier 2009, la Commission d'Appel d'Offres, après analyse et classement des offres, a attribué les marchés comme suit :

- lot n°1 : « fourniture de produit et petit matériel d'entretien courant et de produit à usage unique..., fourniture de produit d'entretien liquide pour les sols..., fourniture de produit lessiviel pour machine à laver, plonge manuelle et de produit d'entretien liquide gamme alimentaire... » à la société BARTHOLUS,

- lot n°2 : « fourniture de brosse traditionnelle : balai coco, balai paille de riz, lave-pont... » à la société L'ARTISANERIE.

Je vous propose donc d'autoriser le Maire à souscrire les marchés relatifs à l'acquisition de produits d'entretien courant et à signer l'ensemble des actes y afférents.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

INTENDANCE GENERALE

Acquisition de produits d'entretien courant

Attribution des marchés

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment ses articles 10, 33, 57 à 59 et 77,

considérant que le précédent marché, relatif à l'acquisition de produits d'entretien courant destinés au nettoyage des locaux communaux, scolaires et des offices de la ville d'Ivry-sur-Seine, est arrivé à expiration et qu'il a été nécessaire de relancer une consultation afin d'assurer la continuité de l'acquisition de ces produits,

considérant qu'au vu du montant global des prestations (de l'ordre de 1 323 745,80 € HT pour les deux lots maximum sur 4 ans en cas de reconductions successives), la procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert de niveau européen,

considérant qu'il y a eu lieu de recourir à la procédure du marché à bons de commande, les prestations, réalisées en fonction des besoins, ne pouvant être définies à l'avance,

vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) en date du 15 janvier 2009, qui après analyse et classement des offres, a attribué les marchés comme suit :

- lot n°1 : « fourniture de produit et petit matériel d'entretien courant et de produit à usage unique..., fourniture de produit d'entretien liquide pour les sols..., fourniture de produit lessiviel pour machine à laver, plonge manuelle et de produit d'entretien liquide gamme alimentaire... » à la société BARTHOLUS ;
- lot n°2 : « fourniture de brosse traditionnelle : balai coco, balai paille de riz, lave-pont... » à la société L'ARTISANERIE.

vu le cahier des clauses administratives générales applicable en matière de fournitures courantes et services,

vu le budget communal,

DELIBERE
(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à souscrire les marchés relatifs à l'acquisition de produits d'entretien courant destinés au nettoyage des locaux communaux, scolaire et des offices de la ville d'Ivry-sur-Seine comme suit :

- lot n°1 : « fourniture de brosse traditionnelle : balai coco, balai paille de riz, lave-pont... » à la société BARTHOLUS pour un montant annuel compris entre 108 695,65 € HT (130 000 € TTC) et 326 086,95 € HT (390 000 € TTC).

- lot n°2 : « fourniture de brosse traditionnelle : balai coco, balai paille de riz, lave-pont... » à la société L'ARTISANERIE pour un montant annuel compris entre 1 672,24 € HT (2 000 € TTC) et 4 849,50 € HT (5 800 € TTC).

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes y afférents.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 30 JANVIER 2009